



## Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

### Séance du 13 décembre 2016

Délégués syndicaux en exercice : 67

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Institut Régional du Travail Social de Franche-Comté, Amphithéâtre Claude Nicolas Ledoux, 1 rue Alfred de Vigny à BESANÇON, sous la présidence de Mme Catherine THIEBAUT, Présidente**

*La séance est ouverte à 18h05 et levée à 20h30*

#### **Etaient présents :**

**C.A.G.B :** ANDRIANTAVY Anne-Sophie ; AVIS André ; BARTHELET Catherine ; BIZE Thibaut ; CAULET Claudine ; CURIE Pascal ; DEVESA Cyril ; DUCHEZEAU Pascal ; FELICE Alain ; FELT Marcel ; FIETIER Vincent ; GALLIOU Françoise ; HUOT Daniel ; JACQUIN Denis ; JAVAUX Thomas ; LAIDIE Franck ; LEGAIN Olivier ; LETHIER Michel ; LOPEZ François ; LOYAT Michel ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; POISSENOT Danielle ; POUJET Yannick ; STHAL Rémi ; TAILLARD Fabrice ; THIEBAUT Catherine ; VIGNOT Anne ; VAN HELLE Gérard suppléant de WANLIN Sylvie.

**C.C.A.L.L :** MAIRE Pierre ;

**C.C.C.Q :** DAUDEY Pierre ; GIRARDIER Dominique ;

**C.C.D.B.B :** CONTINI Jean Claude ;

**C.C.P.O :** DUCRET Sylvain ; MONIOTTE Jacques ;

**C.C.V.M :** MARCHAL François ;

**C.C.V.S.V :** AUBRY Didier ; DUPONT Marc ; PATUROT Léon ; POURET Daniel ;

#### **Etaient excusés :**

**C.A.G.B :** BESANCON Jean-Noël ; BOROWIK Roger ; BOUSSET Jean-Marc ; FALCINELLA Béatrice ; DONEY Martine suppléante de LEGAIN Olivier ; LINDECKER Cédric et son suppléant DELARUE Cédric ; LORIGUET Alain ; MORTON Thierry suppléant LEMERCIER Myriam ; MAILLOT Elsa ; PREIONI Claude ; ROCHDI Karima et son suppléant LEUBA Jean-Sébastien ; RUTKOWSKI Serge et son suppléant PRALON Jean-Yves ; WANLIN Sylvie ;

**C.C.A.L.L :** MARGUET Vincent ;

**C.C.D.B.B :** RACLOT Franck ;

**C.C.P.O :** PROST Jean Paul ;

**C.C.V.M :** MORALES Roland ;

**C.C.V.A :** BRULET Daniel ; HERANNEY François ; PIQUARD Charles

**Secrétaire de séance :** VAN HELLE Gérard

#### **Procuration de vote :**

**Mandants :** BRULET Daniel ; FALCINELLA Béatrice ; LINDECKER Cédric ; LORIGUET Alain ; MAILLOT Elsa ; MARGUET Vincent

**Mandataires :** BIZE Thibaut ; DUCRET Sylvain ; JAVAUX Thomas ; POUJET Yannick ; THIEBAUT Catherine

**Objet :** 2C. Tarifs applicables en 2017 au traitement des boues de la station de Port Douvot

## **2C. TARIFS APPLICABLES EN 2017 AU TRAITEMENT DES BOUES DE LA STATION DE PORT DOUVOT**

**Rapporteur** : Monsieur Thomas JAVAUX, Vice-président

Le marché d'exploitation, entré en vigueur le 6 décembre 2012, fixe des conditions financières spécifiques pour le traitement des boues de la station de Port Douvot sur la ligne de 2002.

Les coûts de traitement ont actualisés et votés tous les ans par le Comité syndical ; ils sont refacturés sans majoration par la collectivité au service Assainissement de la Ville de Besançon.

La ligne de 2002 permet la co-incinération des boues de la station de Port Douvot. Le fonctionnement et la maintenance de cet équipement font l'objet de redevances spécifiques, dans le marché d'exploitation de l'unité de valorisation des déchets. Il est en effet prévu une redevance d'exploitation et une redevance d'entretien et de renouvellement, les conditions de réception et d'introduction dans le four étant différentes de celles des déchets.

Pour 2017 ces redevances seront établies sur les prix de base du marché

- Redevance exploitation : R1B<sub>0</sub> : 22,75 € HT par tonne de boues traitées + révision et TGAP au 1<sup>er</sup> janvier 2017
- Redevance entretien renouvellement : R2B<sub>0</sub> : 14,03 € HT par tonne de boues traitées + révision au 1<sup>er</sup> janvier 2017

Les coûts d'exploitation liés au traitement spécifique des boues sont depuis 2004 refacturés à l'euro- l'euro au service assainissement de la ville de Besançon par un appel à contribution mensuel à terme échu, sur la base des tonnages réceptionnés.

Le tarif proposé pour 2017 est de 36,78 € HT/ tonne.

**Le Comité s'est prononcé favorablement sur le tarif applicable au traitement des boues de la station de Port Douvot pour l'année 2017.**

**Ces tarifs restent valables jusqu'à l'adoption de nouveaux tarifs.**

Pour extrait conforme,  
La Présidente du SYBERT,  
Catherine THIEBAUT



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 16 DEC. 2016



Contrôle de légalité